DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 22

Séance du 30 JUIN 2021 A 18H00

exercice: 29

L'An Deux Mil Vingt et Un, le 30 JUIN A 18H00

Extrait affiché le : 01 juillet 2021

> Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2021

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, Adjointes et Adjoints, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet: Bilan 2020 de la politique Foncière communale.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : M. RAMBOURG Bernard à M. COLIN Joël M. SALÉRIO Philippe à Mme ADAM Nathalie M. BREGEOT Claude à Mme BENOIT Marie-Hélène Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire M. TARDIEU François à M. CHARDIN Denis Mme ELI Emilie à Mme SCHILLINGER Stella

Absent excusé :

M. BURGER Emmanuel

N°42/2021 Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella.

Monsieur le Maire reprend le fascicule des annexes supplémentaires du compte administratif 2020, pages 19 à 25, pour présenter au Conseil Municipal le bilan 2020 des acquisitions et cessions immobilières; lequel bilan, doit faire l'objet d'une délibération conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal présent et représenté décide unanimement d'approuver ce bilan 2020 de la politique foncière communale.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,